

Fernandez, Julian (France)

[original: français]

L'Ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties) et a l'honneur de l'informer de la décision des autorités françaises de présenter la candidature de M. Julian Fernandez à la Commission consultative pour l'examen des candidatures, à l'occasion des élections qui se tiendront lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée des Etats parties.

Depuis la création de la Cour pénale internationale, la France lui a apporté un appui constant et a attaché une grande importance à la qualité et à l'efficacité de son travail qui sont des éléments essentiels de la lutte contre l'impunité.

La décision de la France de présenter à nouveau la candidature de M. Julian Fernandez s'inscrit dans le cadre de cet engagement en faveur de la Cour. Au-delà de sa connaissance approfondie de la CPI et de son fonctionnement, le Professeur Fernandez s'est caractérisé par sa grande intégrité et son impartialité dans l'ensemble de ses fonctions dont font état l'exposé de ses qualifications ainsi que son *curriculum vitae*.

Enfin, M. Julian Fernandez a montré sa maîtrise des compétences nécessaires aux fonctions de membre de la Commission par l'exercice de son mandat en tant que membre de cette Commission de 2021 à 2024, dont il est le vice-président.

L'Ambassade de France aux Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties) les assurances de sa très haute considération.
